

FORMATION DES AIDANTS, DES ASSISTANTS ET DES FORMATEURS EN IP

A. Obtention des certificats et supervision des Aidants et des Assistants

(1) Aidants:

C'est au formateur local de sélectionner les futurs Aidants. L'Aidant doit être diplômé – il est normalement titulaire du certificat de maître-praticien. Il doit également exercer en tant que praticien. L'aidant doit suivre une période de formation de trois ans, à la suite de laquelle il devra rédiger un compte-rendu de 10 pages et recevra un certificat d'Aidant, remis par son formateur et délivré par l'ICRI.

(2) Assistants:

C'est également le formateur local qui sélectionne les Assistants, mais il doit en informer l'ICRI et l'ICPIT. L'Assistant doit avoir obtenu le Master Diploma et suivi la formation d'Aidant. Il doit également pratiquer des séances avec des clients et travailler comme Assistant pendant une période de trois ans. Une fois cette période achevée, son formateur lui remettra un certificat d'Assistant délivré par l'ICRI.

1. Durant sa période de formation en tant qu'assistant, le candidat doit rédiger un compte-rendu de deux pages dans son journal de bord après chaque bloc de formation en groupe sur les sujets suivants, et en discuter avec le formateur:
 - a. Ses difficultés et ses résultats positifs en tant qu'assistant (avec des exemples précis) et sa façon de les gérer dans le groupe et à l'extérieur du groupe.
 - b. Sa relation avec le formateur à l'intérieur du groupe, en précisant les besoins de l'assistant, si on y a répondu ou non, et le cas échéant comment on pourrait y répondre à l'avenir.
2. A la fin de sa période d'assistantat, l'assistant doit écrire un compte-rendu analytique sur ce qu'il a appris durant cette période en ce qui concerne les rôles de formateur et d'assistant tels qu'ils avaient été définis au cours des discussions.
4. Au cours de la formation, l'assistant peut prendre la place d'animateur du groupe pour assurer certaines fonctions ou faire des exposés sur des sujets précis dans les deux cas de figure suivants:
 - a) en présence du formateur, qui observe mais n'agit pas en tant qu'animateur du groupe
 - b) en l'absence du formateur.

Les fonctions citées plus haut peuvent consister en une révision des strokes (manipulations effectuées en IP) ou d'autres sujets, ainsi qu'en tout autre travail de groupe déterminé et par l'assistant et par le formateur.

(3) Lignes directrices pour les Aidants et les Assistants:

1. Les aidants, les Assistants et les Formateurs doivent discuter des objectifs de l'assistantat avant chaque session de formation et mettre certaines choses au clair:

- a. Les exigences requises pour devenir formateur
 - i. Exigences relatives au programme de formation traditionnel d'aidant ou d'assistant (2 formations, voir B 1)
 - ii. Exigences relatives au programme de formation court et intensif d'assistant (voir b2)

b. Le fait que l'aidant ou l'assistant n'est pas automatiquement autorisé à travailler dans le but de devenir formateur et accepte qu'il en soit ainsi

c. Dans le cas où l'aidant ne peut pas ou ne veut pas entrer dans le système de formation dans le but de devenir formateur, et choisit de rester aidant ou assistant, le formateur et l'aidant ou l'assistant doivent se mettre d'accord sur leurs objectifs

d. L'assiduité aux sessions de formation, le travail de préparation, la durée des préavis à donner si l'assistant ou aidant veut se retirer du programme ou si le formateur décide de renvoyer l'aidant ou l'assistant.

2. Après ou pendant chaque bloc de formation en groupe, le formateur et l'aidant ou assistant se rencontrent pour parler de leur expérience chacun vis-à-vis de l'autre et vis-à-vis du groupe.

3. Dans les deux programmes un compte-rendu de recherches est exigé

- a. Si l'étudiant remplit les conditions pour être aidant ou assistant (voir ci-dessous) il est alors recommandé de discuter du compte-rendu de dix pages, avant et après son dépôt

- b. Si l'étudiant suit le programme court, une discussion sur son compte-rendu de 20 pages est également recommandé.

4. Durant sa période d'assistantat, le candidat doit continuer à travailler avec des clients. Cela lui garantit de ne pas perdre de vue son rôle de praticien.

5. En général un aidant ou un assistant travaille en blocs de trois ans avec le même formateur, mais peut changer de formateur une fois qu'il a rempli les conditions pour devenir aidant. Dans le cas où un bloc de trois ans serait interrompu, l'ICPIT décidera s'il est possible et à l'avantage de l'aidant ou de l'assistant de continuer avec un autre formateur.

B. Obtention du diplôme de formateur:

Voir également: Final steps necessary to become a Trainer

(1) Procédure traditionnelle pour devenir un Formateur certifié:

En plus de satisfaire aux exigences pour le certificat d'Assistant, les candidats doivent, au cours de leur troisième année en tant qu'assistant ou par la suite:

1. faire une conférence-démonstration d'IP devant un public novice
2. faire un cours-démonstration d'une unité d'IP devant 2 formateurs en IP (leur formateur attitré et un formateur extérieur) et un groupe d'étudiants

3. aider à l'organisation et à la publicité d'un stage d'IP (ceci peut avoir été fait avant la troisième année) ou faire la preuve qu'ils ont déjà réussi à réunir des groupes
4. rédiger un mémoire de recherche personnel de 10 pages sur un aspect particulier de l'IP dans leur langue natale
5. envoyer un exemplaire du document "Validation de la démonstration du candidat formateur" signé avec une copie de leur mémoire de recherche et un Curriculum Vitae au secrétariat de l'ICPIT pour distribution aux membres de la direction au moins 4 semaines avant la réunion du Conseil
6. suivre une formation d'enseignant dès qu'ils le peuvent, ou faire la preuve qu'ils ont des connaissances en dehors de celles requises pour l'assistantat et des connaissances en pédagogie.
7. si possible, les candidats doivent assister à la réunion du Conseil
8. ce sont le formateur local, par l'ICRI et par l'ICPIT qui donnent l'approbation finale au candidat formateur
9. si la candidat est accepté, il deviendra membre de l'ICPIT, devra signer le formulaire d'accord des formateurs et payer les frais de membre en vigueur
10. le certificat de formateur sera délivré par l'ICRI; les frais d'émission du certificat, d'un montant de 125\$, doivent être versés à l'ICRI
11. Les nouveaux formateurs doivent se soumettre aux règles du pays dans lequel ils dispensent leurs formations. L'ICPIT doit approuver la formation dans un lieu où il y a déjà un formateur.

(2) Procédure alternative pour devenir formateur certifié:

Dans certaines circonstances exceptionnelles, un formateur peut décider de nommer directement un maître-praticien expérimenté Assistant de formation, sans exiger de lui qu'il ait fait trois ans en tant qu'aidant. L'assistant devra ensuite faire trois ans en tant qu'assistant et remplir les conditions pour obtenir le certificat d'assistant avant de pouvoir présenter sa candidature pour devenir formateur.

C. Maintien de l'efficacité des formateurs

(1) Le formateur dans ses fonctions d'enseignant

Les différents rôles du formateur dans ses fonctions d'enseignant exigent:

- * une habileté à proposer un cadre clair dans lequel doivent s'inscrire les questions des étudiants
- * un rapport avec l'étudiant individuel et avec le groupe qui révèle qu'il comprend leurs besoins et leur stade de développement
- * une capacité à utiliser son propre corps et ses émotions de manière efficace pour l'enseignement
- * une capacité à définir quand il doit diriger la séance de formation en groupe et quand il doit se laisser porter par le mouvement donné par le groupe
- * une capacité à communiquer en tant qu'enseignant individuel ou en tant que porte-parole de tout le groupe
- * une capacité à transmettre ses connaissances

* de l'ordre et de la clarté et finalement une capacité à aider les étudiants à savoir résoudre les problèmes, non seulement parce que cela fait partie de la technique du praticien, mais aussi pour qu'ils puissent gérer les problèmes personnels qui peuvent se poser pendant la formation the ability to include a clear framework for students asking questions,

(2) Maintien d'un soutien professionnel au formateur

Les membres du Conseil reconnaissent que pour maintenir leur efficacité en tant que formateurs, il est essentiel qu'ils travaillent avec leurs propres sentiments et dispositions d'esprit lorsqu'ils endossent les rôles multiples d'individus, d'enseignants, de thérapeutes et d'étudiants.

(3) Echange sur les méthodes de formation et les théories

Comme il rassemble des enseignants et des thérapeutes d'horizons divers, l'ICPIT constitue un réservoir très riche de connaissance et d'expérience. La mise en pratique de nouvelles idées et la modification d'anciennes méthodes sont essentielles dans une approche aussi riche et holistique que l'Intégration Posturale. Les membres de l'ICPIT échangent et évaluent une variété étonnante de systèmes et de méthodes d'enseignement.

Finalisées et approuvées en octobre 2003